

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Depuis plusieurs années, l'été se fait attendre. À l'exception de quelques rares occasions, il était presque impossible de pratiquer la baignade dans notre magnifique baie des Chaleurs avant juillet. Mais avec les températures chaudes enregistrées en juin et les prévisions pour juillet et août, on peut dorénavant rêver à un bel été.

Lors du dernier journal, j'ai mentionné l'importance de faire preuve de vigilance à l'approche de marcheurs sur nos routes secondaires en gravier. Il en va de même sur nos autres routes et plus particulièrement sur la route Poirier où plusieurs marcheurs, cyclistes et piétons y circulent en grand nombre. Si vous devez, en tant qu'automobiliste, croiser des marcheurs sur ces portions de route, il est très important de ralentir et de laisser, si possible, un espace sécuritaire entre votre automobile et les piétons, ce qui aura pour effet, d'augmenter le sentiment de sécurité des gens qui pratiquent la marche, et ce pour le bonheur de tous.

Devant l'augmentation de la consommation d'eau potable au cours des dernières semaines, la municipalité de Saint-Siméon demande aux citoyens et aux commerçants d'y porter une attention particulière. L'accès à de l'eau potable de qualité est une richesse inestimable que nous devons collectivement protéger. Compte tenu des périodes de temps sec de plus en plus fréquentes, la collaboration de tous est demandée afin de réduire l'utilisation de l'eau potable, et ce, tel que le prévoit le Règlement 258-98. Le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des véhicules sont notamment visés par ce règlement. Nous tenons à rappeler que les mesures d'économie d'eau potable demandées le sont à titre préventif afin de préserver cette richesse et éviter des problèmes d'alimentation futurs. L'eau est une ressource précieuse et l'effort de tous est demandé afin de l'utiliser le plus adéquatement possible.

Comme plusieurs le savent, le comité du Tournoi de pêche de Saint-Siméon, a dû mettre sur pause l'édition 2020. Les règles de la santé publique en matière d'événements ont motivé les organisateurs à prendre cette décision et à remettre à l'an prochain, la

prochaine édition. Malgré l'annulation de cette 56^e édition, je tiens à remercier, le comité du Tournoi de pêche pour leur travail et leur engagement envers notre communauté. Ce festival est bien ancré dans nos traditions à Saint-Siméon et c'est pour cela que nous vous disons à l'an prochain.

Depuis le 6 juillet dernier, nos bureaux municipaux ainsi que le garage municipal et la caserne de pompiers sont déménagés au 300 rue Alexis-Poirier (anciennement chez Fabrication Delta). Ce déménagement a permis de centraliser au même endroit toutes nos activités municipales et permet du même coup de revitaliser ce secteur qui n'était plus en activité depuis 10 ans. Pour ce qui est du Marché aux puces, qui était installé dans nos locaux près de l'église, il sera également localisé dans nos nouvelles installations au 300 rue Alexis-Poirier.

Petit clin d'œil d'histoire : je vous rappelle que cette rue avait été nommée à l'époque en l'honneur du premier maire de Saint-Siméon, monsieur Alexis Poirier. Le destin, par un concours de circonstances, a fait en sorte que les installations municipales emménagent sur cette rue et s'y retrouve désormais.

Se rassembler autour d'un feu de camp pour profiter des belles soirées d'été est très agréable. Toutefois, assurez-vous de le faire en respectant les règles pour le faire en toute sécurité. Si vous voulez faire des feux de camp, ils doivent être faits dans des foyers extérieurs conformes munis d'un pare-étincelles. Bien que les risques associés aux feux à ciel ouvert aient diminué ces derniers jours, n'oubliez pas que la vigilance demeure de mise.

Je tiens en terminant à vous souhaiter un bel été et je vous souhaite de profiter des belles journées ensoleillées et de faire preuve de prudence si vous pratiquez des activités nautiques.

Denis Gauthier,
Maire

Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des vacances, les jeudis et vendredis, 23, 24, 30 et 31 juillet 2020.

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN

Une contribution financière a été accordée à l'Association du cancer de l'Est du Québec en guise de support pour le maintien des services indispensables de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

Il y a eu ADHÉSION au Conseil de l'Eau Gaspésie Sud (CEGS) pour l'année financière 2020-2021.

Il y a eu PRÉSENTATION du message du maire sur la situation financière de la Municipalité, faisant rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe, et ce, tel que prescrit par l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

Il a été RÉSOLU :

→ que la Municipalité de Saint-Siméon participera au Programme de supplément au loyer pour le projet de construction présenté par l'OMH de Saint-Siméon en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années pour au moins 50% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Cette résolution abroge la résolution numéro 2019-04-01-09

→ d'accepter la soumission reçue de TELUS, pour une somme s'élevant à 9 598,86 \$, taxes en sus, le tout dans le cadre de la relocalisation des bureaux administratifs.

→ d'accepter la soumission reçue de Réfrigération Poirier 2004 Inc, le tout pour une somme s'élevant à 2 470 \$, taxes en sus, le tout dans le cadre de la relocalisation des bureaux administratifs.

→ d'accepter la soumission reçue de Supérieur Propane, pour une somme s'élevant à 14 552 \$, taxes en sus, dans le cadre du projet de relocalisation du garage municipal et de la caserne de pompiers.

→ d'accepter la soumission reçue de Électricité Patrick Martin Inc, pour une somme s'élevant à 6 425 \$, taxes en sus, dans le cadre du projet de relocalisation de la caserne de pompiers.

→ d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'appui au projet Caractérisation des systèmes municipaux de traitement d'eaux usées du territoire du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud, le tout dans le cadre du programme de financement, soit le Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE), afin de faciliter la mise en œuvre d'actions en lien avec l'eau douce.

→ de désigner, madame Annie Dupéré ainsi que messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Maxime Arsenault, Élie Arsenault et Georges-Étienne Poirier, à titre de membres du comité, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

→ QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 a été respectée (consultation écrite);

Lors de la période de questions de cette séance, les sujets suivants ont été abordés :

- les tests d'eau effectués dans la rivière Saint-Siméon et la possibilité de proposer aux citoyens de laisser un peu pousser leur gazon, d'allonger la période entre chaque tonte, pour ainsi prévenir la sécheresse, les vers blancs et aider à la pollinisation

Prenez note que les procès-verbaux des séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **3 août**
- **14 septembre**
- **5 octobre**
- **2 novembre**
- **7 décembre**

Heure : **19 h 30**

BIBLIOTHÈQUE

*C'est le temps des vacances!
Laissez place à votre imagination!
Laissez-vous charmer!*

Voici les livres en demande que nous vous proposons :

- **L'énigme de la chambre 622**
Joël Dicker
- **Du côté des Laurentides, tome 2 : L'école du village**
Louise Tremblay-D'Essiambre
- **La vie est un roman**
Guillaume Musso
- **Quoi qu'il arrive**
Danielle Steel

Des mesures sanitaires sont en place et c'est avec plaisir que les bénévoles vous attendent **tous les mardis des mois de juillet et août à partir de 18 h 30 à 20 h.**

Bonnes lectures et bon été à toutes et à tous!

Annie Lévesque

Conseillère responsable

PETIT COMITÉ POUR LES GRANDES CHOSES

Le Petit comité pour les grandes choses souhaite vous informer que...

Pourquoi vouloir faire du compostage industriel?

Le processus de compostage industriel le rend accessible à tout le monde, à grande échelle, il est facile à faire et demande un minimum de manipulation. De plus, nous pouvons souvent y ajouter les résidus de viande et de produits laitiers, ce qui n'est pas favorisé dans le compostage domestique. Aussi, beaucoup plus de gens adhèrent au compostage lorsqu'il est fait de façon industrielle, ce qui le rend plus efficace que nos efforts individuels combinés, car plus

de gens mettent « la main à la pâte ». En plus « ...de nombreuses municipalités distribuent du compost gratuitement ou à coût réduit au printemps »¹ lorsque le compost est fait de cette façon.

Comment peut-on améliorer notre bilan de gaz à effet de serre alors que le compostage nécessite le transport de nos matières organiques?

« Qu'il soit fait à la maison ou à la suite de la collecte municipale du contenu du fameux bac brun, le compostage génère nettement moins de gaz à effet de serre (GES) que l'enfouissement. Certes, le processus de compostage produit du dioxyde de carbone (CO₂), **mais l'enfouissement des matières organiques génère pour sa part du méthane, qui est un GES 25 fois plus puissant que le CO₂.** »² Pourquoi? Parce que lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement, nos aliments y sont compactés et leur dégradation se fait en anaérobiose (sans oxygène), ce qui favorise la création de ces gaz 25 fois plus nocifs. Lorsque nous faisons du compostage, l'oxygène est présent, ce qui amenuise la nocivité des gaz. Selon Recyc-Québec, « ... l'enfouissement des matières organiques résidentielles génère plus de 6 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la province. »³ De plus, toujours selon Recyc-Québec, « ... le bilan net d'émissions de GES reste positif, et ce même si cela implique un transport sur de longues distances (ex. 100 km). »⁴

Ainsi, même si cela nécessite du transport, la collecte en vaut la peine. De plus, nos façons de faire les trois (3) collectes pourront être repensées de façon à optimiser la réduction des GES dus au transport (par exemple en ayant des camions qui peuvent recevoir 2 types de collectes à la fois, en ayant des plates-formes plus près des collectes, en diminuant la fréquence des autres collectes, etc.). De surcroît, quand la municipalité ou la MRC rend ensuite accessible le compost à la communauté, cela réduit les usages d'engrais commerciaux, ce qui participe encore à faire diminuer nos GES liés à la production et à l'acheminement de ces engrais. La collecte prévue dans notre région devra par contre faire l'objet d'une belle réflexion et de bons choix si nous souhaitons qu'elle soit des plus efficaces.

Et ceci dit, une collecte industrielle ne doit pas remplacer notre réduction à la source, soit le fait de ne pas gaspiller nos aliments et de ne pas en acheter plus que nécessaire!

Josée Barlow, pour le Petit comité pour les grandes choses

¹ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/collecte-municipale>

² <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/moteur-de-recherche/segments/chronique/139450/pollution-gaz-effet-serre-matieres-organiques-bienfaits-compost>

³ http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/impacts/ddr_composter-pour-reduire-ses-gaz-a-effet-de-serre%E2%80%89-vrai/

⁴ http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/impacts/ddr_composter-pour-reduire-ses-gaz-a-effet-de-serre%E2%80%89-vrai/

SERVICE INCENDIE

Le Service incendie de Saint-Siméon est à la recherche de pompier ou pompière.

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision d'un officier, le candidat doit répondre aux appels d'urgence transmis par téléavertisseur.

DESCRIPTION DU POSTE

- ⊙ Aide aux citoyens.
- ⊙ Combattre les incendies.
- ⊙ Assister les ambulanciers et les victimes lors d'accidents.
- ⊙ Effectuer les visites de maison pour préventions, soit environ 50 maisons par année.
- ⊙ Participer aux pratiques qui se tiennent deux fois par mois.
- ⊙ Faire du bénévolat lors d'activités communautaires telles que : Tournoi de pêche, Plaisirs d'hiver, etc.
- ⊙ Faire des fins de semaine de garde (environ quatre (4) par année).

CANDIDATS RECHERCHÉS

- ⊙ Être âgés entre 18 et 40 ans.
- ⊙ Être en bonne forme physique.
- ⊙ Avoir l'esprit d'équipe.
- ⊙ Demeurer à moins de huit (8) kilomètres de la caserne.
- ⊙ Posséder un véhicule.
- ⊙ Être capable de travailler dans le calme en état d'urgence.

COMPÉTENCES REQUISES

- ⊙ Le candidat aura à suivre une formation de Pompier I, d'une durée de 315 heures (payé par la Municipalité), soir ou fin de semaine, selon l'horaire.
- ⊙ La formation de pompier I devra être terminée dans un délai de 36 mois suivant la date d'embauche.

CONDITIONS

- ⊙ Être disponible de jour, de soir comme de nuit.
- ⊙ Respecter toutes les normes du travail de la CNESST.
- ⊙ Salaire selon la politique en vigueur.

Toute personne intéressée peut contacter Ghislain Gagné, directeur du Service incendie, au 581-886-2011.

Au plaisir de vous rencontrer!

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 20 août 2020
- 22 octobre 2020
- 26 novembre 2020

Mise à la poste

- 3 septembre 2020
- 5 novembre 2020
- 10 décembre 2020

Le choix d'une qualité de vie

Volume 3, numéro 5
Juillet-août 2020

Publié le 16 juillet 2020